

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Service Technique des Remontées Mécaniques
et des Transports Guidés

Saint-Martin-d'Hères, le 27/01/2011

Référence : 2011/10/DRC/JMR



**AGREMENT DE VERIFICATEUR EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 342-15 DU
CODE DU TOURISME**
CONTRÔLEUR DE CÂBLES

Vu l'arrêté du 9 mai 2008 relatif à la procédure d'agrément des maîtres d'œuvre et des vérificateurs des remontées mécaniques et des tapis roulants mentionnés à l'article L. 342-17-1 du code du tourisme

Vu le dossier de la société **DEP Engineering**, transmis par mel du 22/10/2009 et complété par mel du 09/11/2009 et mel du 26/01/2011

La société DEP Engineering

Adresse : 13 rue du Béal - ZI Sud
38400 Saint Martin d'Hères

est agréée au titre de **Contrôleur de Câbles** pour effectuer des interventions sur les catégories de câbles suivantes :

- Câbles à Torons

Le dirigeant responsable compétent pour établir ou faire établir par d'autres personnes qu'il habilite sous sa responsabilité les rapports et attestations d'inspection annuelle au nom de la société **DEP Engineering**, est Monsieur Jean-Marc TEISSIER.

Cet agrément est délivré pour une durée de **5 ans à compter de la date de la présente décision**.

*Pour le Directeur du STRMTG et par délégation
le responsable de la Division Réseau Technique*

Christophe SION

